

à Monsieur Laurent Boudelier
VP du Conseil départemental

Objet : Projet de collège public à Talmont-Saint-Hilaire

Monsieur le Conseiller,

Je lis dans le journal de la Vendée de septembre 2017 l'effort du Conseil Départemental en faveur des collèges du département, avec l'ouverture de quatre nouveaux collèges et l'agrandissement ou la modernisation de bon nombre de collèges existants. On ne peut que s'en réjouir.

Parallèlement j'apprends que le projet du collège public de Talmont est à nouveau aux « oubliettes » et qu'il ne figure plus sur la liste retenue il y a peu.

Permettez au vieux monsieur que je suis, par ailleurs citoyen ayant résidé un tiers de siècle à Talmont et professeur émérite de géographie de l'université de Nantes, auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles et contributions scientifiques sur la géographie sociale et politique du département, en particulier sur le littoral, de m'étonner de ce refus et ne plus envisager ce projet.

Le canton de Talmont, dans son ancienne configuration, avec plus de 20 000 habitants, 9 communes, et un chef-lieu de plus de 8 000 habitants, en forte croissance démographique, se retrouve le seul du département sans enseignement secondaire de premier cycle avec les cantons de Beauvoir (10 000 habitants) et de l'Hermenault (9400 habitants) ! Une telle situation est inédite et mérite attention. Elle oblige les enfants du canton à des déplacements, que tous les pédagogues vous le confirmeront, qui sont susceptibles de nuire à la qualité et à la poursuite de leurs études. J'ai personnellement vécu cette situation pour mes propres enfants.

Certes, une étude d'un bureau privé vient soutenir et justifier le refus exprimé. Ayant enseigné pendant 37 ans à ces futurs membres de bureaux d'études je me permettrai de mettre en perspective les conclusions de l'étude, d'autant que le choix d'un cabinet bisontin peut surprendre. Il existe dans la région des cabinets d'études de qualité qui auraient pu mieux appréhender les réalités sociales locales.

Certes, le canton est du fait du choix en faveur d'un tourisme de masse des élus, et l'arrivée de nombreux retraités sur le littoral, en cours de vieillissement de sa population. Ceci peut expliquer à première vue des évolutions négatives de la part et du nombre de jeunes. Faut-il vous rappeler que la commune de Jard-sur-mer détient un record quasi national en la matière ? Il n'empêche. Ce refus est le meilleur moyen d'inciter les jeunes couples à ne pas venir s'installer sur le canton. Or il y a des activités dans le canton qui exigent l'arrivée de couples en âge de travailler. L'absence de collège est un repoussoir.

Un rappel historique, trop souvent négligé, me semble nécessaire pour comprendre la situation actuelle. Lors de la mise en place des collèges, en lieu et place des cours complémentaires, dans les années 1960, les élus du Talmondais se sont positionnés en faveur de l'installation d'un collège public. La mairie de Saint-Nazaire avait même proposé de livrer des bâtiments provisoires dont elle n'avait plus besoin suite à la reconstruction de la ville. Le dossier aurait été enterré par le maire de Talmont de l'époque, partisan de l'école privée, qui n'aurait pas donné suite (cf les CR du conseil de ces années). D'où la décision de l'administration de l'éducation nationale de choisir le petit bourg de Moutiers-les-Mauxfaits comme implantation de recours ! Résultat des courses, si l'on peut dire, deux collèges, l'un public, l'autre privé, se retrouvent aux Moutiers et rien à Talmont, tandis qu'à La Mothe-Achard un second collège vient de s'ouvrir.

Ce rappel de l'histoire me semble emblématique des conséquences de la querelle scolaire qui a tant envenimé la politique locale. Peut-être serait-il bon de réparer les dégâts ? Nous ne sommes plus au temps d'André Siegfried qui, je vous le rappelle, avait fait du canton de Talmont l'emblème du dimorphisme social, politique et religieux de la France de l'Ouest.

Tant pour le confort des enfants, éviter leurs longs déplacements, que pour le développement du talmondais, il me semble plus que nécessaire que les autorités départementales revoient leur décision. L'équipement scolaire pourrait en période estivale abriter les saisonniers nombreux sur notre littoral. Avec un peu d'imagination et d'utopie ce collège pourrait servir à plusieurs usages.

Bien respectueusement.